

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette de Sainte-Ursule, le 19 juin 2025 à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Roger Michaud.

19 juin 2025

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

M. Roger Michaud, Maskinongé, Président
Mme Sylvie Noël, Louiseville, Vice-Présidente
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. Pascal Trudel, Saint-Léon-le-Grand
M. Martin Lamy, Yamachiche
M. Alain Deschênes, Saint-Justin
M. Michel Pelletier, Sainte-Angèle-de-Prémont

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, Secrétaire-Trésorier
Mme Luce Beaudin, Responsable des opérations par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, le président d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consommation hebdomadaire
4. Suivi des nappes de la Régie
5. Pluviométrie
6. Information sur les opérations et équipements
 - 6.1 Rapport des opérations
 - 6.2 Embauche d'un opérateur en traitement de l'eau potable
 - 6.3 Oscillations dans le réseau de distribution
 - 6.4 Analyse physico-chimique des puits – Correction du prix
 - 6.5 Achat d'une nouvelle débroussailleuse
 - 6.6 Remplacement des unités d'éclairage d'urgence
 - 6.7 Remplacement du chauffe-eau de l'usine de Sainte-Angèle-de-Prémont
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2025
8. Dépôt et adoption de la correspondance
9. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
10. Approbation du paiement des comptes
11. Dépôt des résultats financiers au 31 mai 2025
12. Suivi des heures accumulées des employés
13. Varia
 - 13.1 Adoption d'une politique sur la consommation d'alcool ou de drogues
 - 13.2 Résolution d'appui à une demande de réajustement du programme PRIMEAU
 - 13.3 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 170 100 \$ qui sera réalisé le 13 août 2025
 - 13.4 Services professionnels en ingénierie – Raccordement du Puits SA-25
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

2025-06-088

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Madame Luce Beaudin dépose le rapport habituel préparé en date du 16 juin 2025 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

4. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Madame Luce Beaudin dépose les graphiques préparés en date du 18 juin 2025 qui illustrent le niveau des nappes.

5. PLUVIOMÉTRIE

Le rapport du suivi de la pluviométrie sera présenté à une séance subséquente.

6. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

6.1 RAPPORT DES OÉRATIONS

Rapport sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- a) Le niveau d'eau du petit étang à côté du Puits SA-21 a grandement diminué par rapport aux années précédentes. Des résidents du secteur ont aussi remarqué une baisse d'autres étendues d'eau. Des démarches ont été amorcées entre autres avec la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont pour trouver la cause.
- b) Le drainage annuel du réseau de la Régie est débuté et devrait se terminer dans les prochains jours.
- c) Le chauffe-eau du BSA a commencé à couler et il devra être remplacé.
- d) Le conductimètre du laboratoire a commencé à mal fonctionner. Plutôt que de remplacer l'appareil au complet, nous avons commandé une sonde de conductivité pour le colorimètre que nous avons déjà chez Veolia Water Technologies au coût de 1 056,38 \$ plus taxes.
- e) CNS Sécurité est venu installer les détecteurs de monoxyde de carbone dans les garages.
- f) Veolia Service à l'environnement est passé ramassé les produits de laboratoire expirés.
- g) Nous avons besoin de filtres de remplacement pour la pipette du laboratoire mais cette dernière étant trop vieille, les filtres étaient introuvables. Nous avons donc commandé une nouvelle pipette (155,00 \$), un paquet de 10 filtres (170,00 \$) et profité pour remplacer une ampoule d'atomiseur de burette (34,60 \$) chez Millipore Sigma.
- h) Il y a une petite fuite sur une conduite d'hypochlorite de sodium au BSE qui sera réparée par Plomberie Pelletier Cartier. Ils vont aussi réparé les contrôleurs de température des douches oculaires des usines.
- i) La barrière du chemin des puits de Sainte-Ursule a été arrachée. Nous allons devoir la faire réparer par un soudeur. Nous avons installé une affiche « Surveillance par caméra » et installé une caméra de chasse.
- j) Félix Sécurité vient faire l'entretien annuel des extincteurs le 23 juin.
- k) L'entretien annuel des génératrices se fera les 7, 9 et 10 juillet par Drumco Énergie.
- l) Nous avons eu une première réunion du comité de protection des sources d'eau potable pour débiter la mise en place des mesures de protection.
- m) L'entretien des batteries de radios est débuté et quelques batteries ont été remplacées.

- n) Nous avons débuté le remplacement de pancartes qui se sont usées avec le temps.
- o) Les opérateurs aimeraient avoir un service de soutien informatique pour les aider avec la télémétrie, entre autres pour des problèmes de signal 4-20mA.
- p) Lorsque la route Trépanier a été raccordée au réseau de la Régie, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont n'a pas installé de compteur ni de manomètre pour cet embranchement. Il aurait été bien de le faire puisque équipements permettent de voir les variations de consommation et de pression d'un secteur et aide à la recherche de fuites. Monsieur Michel Pelletier informe que ces équipements seront installés dans une prochaine phase d'allongement de ce tronçon de réseau sur le rang Augusta.

6.2 EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2025-05-086, le conseil d'administration de la Régie a ouvert un poste d'opérateur en traitement de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE cinq personnes ont déposés leur candidature et que trois candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher Monsieur Frédérick Pellerin ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-089 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré embauche Monsieur Frédérick Pellerin à titre de d'opérateur en traitement de l'eau potable à compter du 23 juin 2025 selon les conditions de la *Politique salariale et conditions de travail des employés de la Régie d'aqueduc de Grand Pré 2023 – 2026*, notamment :

- Une première période de probation de 3 mois suivie d'une évaluation qui mène à la prolongation de la période de probation ou au congédiement ;
- Une seconde période de probation de 9 mois suivie d'une évaluation qui mène à la confirmation de l'embauche (permanence) ou au congédiement ;
- Un poste à temps plein à 40 heures par semaine ;
- Treize jours de congés fériés ;
- Deux jours de maladie payés après 3 mois de service (Loi sur les normes du travail) et 5 jours après la première année de service ;
- Vacances annuelles : 1 jour par mois complet de service continu, sans dépasser 2 semaines (indemnité de vacances : 4 % du salaire brut) pour la première année et 2 semaines continues après la première année de service (indemnité de vacances : 4 % du salaire brut) ;
- Droit au programme d'assurances collectives après l'obtention de la permanence ;
- Droit au régime de retraite après l'obtention de la permanence ;
- Salaire horaire de 31,27 \$ selon l'échelle salariale en vigueur ;

QUE Monsieur Roger Michaud, président de la Régie soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie la *Politique salariale et conditions de travail des employés de la Régie d'aqueduc de Grand Pré 2023 – 2026* de Monsieur Frédérick Pellerin à la suite de la signature de celui-ci.

6.3 OSCILLATIONS DANS LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques temps, les opérateurs remarquent de fortes oscillations de débit et de pression (coup de bélier) sur le réseau Est en partance d'Yamachiche et qui remontait jusqu'à Sainte-Angèle-de-Prémont ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 janvier 2025, le directeur des travaux publics d'Yamachiche en a été informé et celui-ci soupçonnait à ce moment que des entreprises ouvraient et fermaient des vannes trop rapidement et qu'il devait faire un suivi auprès de ces entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs ont modifié le balancement du réseau pour favoriser un peu plus l'apport du réseau Est afin de contrer les effets de ces oscillations ;

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois de mars 2025, le directeur des travaux publics d'Yamachiche nous a informé qu'une de ces entreprises a embauché une firme pour les aider à résoudre le problème d'ouverture et de fermeture des vannes qui cause de la turbulence sur le réseau ;

CONSIDÉRANT QUE les oscillations n'ont toujours pas cessées et qu'il faudrait prendre des actions pour tenter de régler la situation ;

CONSIDÉRANT QUE la responsable des opérations par intérim a téléphoné à Monsieur Normand Chabot de la firme OTransit qui avait réalisé une étude pour des problèmes similaires en 2005 pour voir ce qu'il peut faire pour aider à identifier la cause et régler le problème ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Chabot ne pratique plus mais il est prêt à ressortir ses rapports de l'époque et rencontrer le personnel de la Régie et autres personnes d'intérêt des municipalités membres afin de tenter de trouver la cause de ces oscillations ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-090

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration de la Régie accepte que cette rencontre avec Monsieur Normand Chabot de la firme OTransit ait lieu.

6.4 ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE DES PUIITS – CORRECTION DU PRIX

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2025-05-073, la Régie avait autorisé Eurofins Environex à procéder à l'analyse physico-chimique des puits pour l'année 2025 au coût de 5 065,00 \$ plus frais et taxes ;

CONSIDÉRANT QU'en traitant le bon de commande de la Régie, Eurofins Environex s'est aperçu que la soumission déposée comportait des erreurs au niveau des analyses requises ;

CONSIDÉRANT QUE Eurofins Environex dépose une soumission corrigée au montant de 5 885,00 \$ plus frais et taxes pour l'analyse physico-chimique des puits pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'en vérifiant la soumission corrigée d'Eurofins Environex, le secrétaire-trésorier s'est aperçu qu'il avait commis une erreur sur le calcul du montant total de la soumission et qu'il aurait dû être à 6 280,00 \$ plus frais et taxes plutôt qu'à 5 065,00 \$ plus frais et taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour procéder à l'analyse physico-chimique des puits sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Services d'analyse de laboratoire » et seront financés à même le fonds d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 mai 2025, les membres du conseil d'administration ont accepté la dépense et autorisé par courriel Eurofins Environex à procéder à l'analyse physico-chimique des puits pour l'année 2025 au coût de 5 885,00 \$ plus frais et taxes et d'autorisé Monsieur Mario Paillé à signer la soumission pour et au nom de la Régie ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-091

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l'unanimité :

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2025-05-073 ;

QUE le conseil d'administration entérine la décision prise par courriel le 28 mai 2025 d'accepter la dépense, d'autoriser Eurofins Environex à procéder à l'analyse physico-chimique des puits pour l'année 2025 au coût de 5 885,00 \$ plus frais et taxes et d'autoriser Monsieur Mario Paillé à signer la soumission pour et au nom de la Régie.

6.5 ACHAT D'UNE NOUVELLE DÉBROUSSAILLEUSE

CONSIDÉRANT QUE la débroussailleuse de la Régie a entre 15 et 20 ans et elle est de plus en plus difficile à démarrer ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Stihl offre le modèle FS-91 présentant la même puissance et les mêmes caractéristiques en promotion à 499,99 \$ plus taxes au lieu de 549,99 \$;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires pour l'achat de cette débroussailleuse sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Équipements et outils » et seront financés à même le fonds d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE le 30 mai 2025, les membres du conseil d'administration ont accepté la dépense et autorisé par courriel l'achat de la débroussailleuse Stihl FS-91 chez Boisvert Mini-Mécanik au coût de 499,99 \$ plus taxes ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-092

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Lamy et résolu à l'unanimité d'entériner la décision prise par courriel le 30 mai 2025 d'accepté la dépense et d'autorisé l'achat de la débroussailleuse Stihl FS-91 chez Boisvert Mini-Mécanik au coût de 499,99 \$ plus taxes.

6.6 REMPLACEMENT DES UNITÉS D'ÉCLAIRAGE D'URGENCE

CONSIDÉRANT QUE l'unité d'éclairage d'urgence du garage est défectueuse et doit être remplacée ;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux de sortie d'urgence ne répondent plus aux normes actuelles de sécurité ;

CONSIDÉRANT QUE CNS Sécurité dépose une soumission pour le remplacement des trois panneaux de sortie d'urgence par de nouvelles unités d'éclairage d'urgence avec panneau de sortie d'urgence intégré au coût de 425,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires à l'installation des nouvelles unités d'éclairage d'urgence sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des bâtisses » et seront financés à même le fonds d'administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-093

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter la dépense et d'autoriser CNS Sécurité à installer trois nouvelles unités d'éclairage d'urgence avec panneau de sortie d'urgence intégré au coût de 425,00 \$ plus taxes.

6.7 REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU DE L'USINE DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT

CONSIDÉRANT QUE le chauffe-eau de 100 gallons de l'usine de Sainte-Angèle-de-Prémont a commencé à couler et doit être remplacé ;

Séance ordinaire du 19 juin 2025
CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues pour le remplacement du chauffe-eau :

Plombier	Prix (avant taxes)	Note
Plomberie Pelletier Cartier	7 299,00 \$	Branchement électrique non-inclus
Plomberie Gilbert Boisvert	9 500,00 \$	Branchement électrique inclus

CONSIDÉRANT QUE le branchement électrique par un électricien ne devrait pas coûter la différence de 2 201,00 \$ entre les deux soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires au remplacement du chauffe-eau de l’usine de Sainte-Angèle-de-Prémont sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Entretien et réparation des bâtisses » et seront financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-094 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l’unanimité d’accepter la dépense et d’autoriser Plomberie Pelletier Cartier à procéder au remplacement du chauffe-eau de l’usine de Sainte-Angèle-de-Prémont au coût de 7 299,00 \$ plus taxes et d’autoriser le raccordement électrique par un électricien.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d’administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal, séance tenante ;

POUR CE MOTIF :

2025-06-095 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2025.

8. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 15 mai 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

2025-06-096 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l’unanimité de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d’aqueduc de Grand Pré.

9. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 16 juin 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-06-097 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l’unanimité de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

10. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 16 juin 2025 ;

POUR CE MOTIF :

2025-06-098 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité d’approuver et d’acquitter tous les comptes présentés pour une somme de trente-trois mille soixante-dix et dix-sept (33 070,17 \$) pour l’administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d’aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d’office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j’ai donné le présent certificat, ce 19 juin 2025.

Mario Paillé, trésorier

11. DÉPÔT DES RÉSUTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 mai 2025 préparé en date du 5 juin 2025 ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-099 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Alain Deschênes et résolu à l’unanimité de déposer aux archives de la Régie d’aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 mai 2025.

12. SUIVI DES HEURES ACCUMULÉES DES EMPLOYÉS

Monsieur Mario Paillé dépose le rapport des heures accumulées des employés pour la semaine se finissant le 14 juin 2025.

13. VARIA

13.1 ADOPTION D’UNE POLITIQUE SUR LA CONSOMMATION D’ALCOOL OU DE DROGUES

CONSIDÉRANT QUE lors de sa visite annuelle, le préventionniste du Groupe Accisst recommande à la Régie d’adopter une politique sur la consommation d’alcool ou de drogues ;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste du Groupe Accisst propose un modèle de politique sur la consommation d’alcool ou de drogues que le secrétaire-trésorier a adapté pour la Régie ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-100 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Pascal Trudel et résolu à l’unanimité :

QUE la politique sur la consommation d’alcool ou de drogues soit adoptée telle que proposée ;

QUE cette politique soit jointe au programme de prévention de la Régie et remise à tous les employés ;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier soit autorisé à signer la politique pour et au nom de la Régie.

13.2 RÉSOLUTION D’APPUI À UNE DEMANDE DE RÉAJUSTEMENT DU PROGRAMME PRIMEAU

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures municipales d’eau potable et d’eaux usées sont essentielles pour la santé publique, le bien-être des citoyens, le développement résidentiel et qu’elles contribuent à la vitalité et à l’attractivité des milieux ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces infrastructures repose sur un partage entre les trois paliers de gouvernement, alors que les municipalités du Québec contribuent fréquemment à la hauteur maximale de leur capacité financière ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ne disposent pas, à elles seules, des moyens requis pour assumer les coûts élevés de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) a évalué, en 2024, que la valeur de remplacement des infrastructures municipale en eau à risque de défaillance élevé ou très élevé était de 19,3 milliards \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière PRIMEAU 2023-2033, mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), constitue un levier crucial pour la réalisation de projets de mise à niveau et d'agrandissement des infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE le programme, dans sa forme actuelle, présente plusieurs limites importantes, notamment un manque de prévisibilité quant à l'année de réalisation des projets admissibles, ce qui a des conséquences importantes pour la planification municipale et les régies intermunicipales ;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de prévisibilité génère des dépenses importantes en réparations d'urgence sur des équipements en fin de vie utile, équipements qui sont pourtant destinés à être remplacés, ce qui est en contradiction avec le principe de saine gestion des fonds publics ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités actuelles du programme priorisent souvent les municipalités déjà en dépassement de normes, ce qui pourrait, involontairement, inciter certaines municipalités à reporter des interventions correctives pourtant nécessaires, entraînant des conséquences néfastes, notamment en matière de protection de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la suspension temporaire du programme en début d'année, due à la fin du calendrier budgétaire provincial, nuit à la planification et à la mise en œuvre des appels d'offres, tant pour les études que pour les travaux, lesquels doivent impérativement être réalisés durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation compromet la mobilisation adéquate des entrepreneurs spécialisés, qui sont déjà peu nombreux au Québec pour ce type de projets, ce qui risque d'engendrer une hausse importante des coûts à moyen terme et des délais supplémentaires dans la mise en œuvre des projets ;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier annuel du programme n'est pas aligné avec la réalité des projets en eau potable et en eaux usées, qui s'échelonnent souvent sur une période de 5 ans ou plus, et que la suspension des volets 1.1 et 1.2 ne reflètent pas adéquatement cette réalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude entourant les dates réalisation des projets complexifie la délivrance de permis de construction résidentiel, notamment pour les infrastructures s'approchant de la limite de la capacité maximale, et pourrait mener à des moratoires sur les projets de développement résidentiel dans un contexte critique de pénurie de logements ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-101

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité :

QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré appuie la demande de réajustement des modalités du programme Primeau afin d'assurer :

1. Une meilleure cohérence entre l'annonce du programme PRIMEAU comme programme de financement pluriannuel (2023-2033) et sa gestion budgétaire actuelle, en cessant de limiter l'octroi des aides financières à une enveloppe annuelle fixe, afin de permettre une planification réaliste et efficace des projets d'envergure, dont les dépenses s'échelonnent sur plusieurs années ;

- 2. Une harmonisation du calendrier du programme avec la durée réelle des projets d’infrastructures d’eau potable et d’eaux usées ;
- 3. Une coordination du programme avec le cycle des appels d’offres municipaux, pour éviter les interruptions stratégiques des projets et d’assurer une exécution optimale dans les périodes critiques de réalisation ;
- 4. Une souplesse accrue dans l’application des critères de priorité pour valoriser les efforts préventifs et les bonnes pratiques des municipalités en matière d’environnement ;
- 5. Un soutien spécifique pour les projets à portée structurante, notamment ceux ayant des impacts sur le développement résidentiel. économique ou régional ;

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), à l’Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ainsi qu’aux députés concernés.

13.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 170 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'aqueduc de Grand Pré souhaite emprunter par billets pour un montant total de 170 100 \$ qui sera réalisé le 13 août 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
26	170 100 \$

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le règlement d’emprunt en conséquence ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-102 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 13 août 2025 ;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année ;
- 3. les billets seront signés par le président et le secrétaire-trésorier ;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	31 600 \$	
2027.	32 700 \$	
2028.	34 000 \$	
2029.	35 200 \$	
2030.	36 600 \$	(à payer en 2030)
2030.	0 \$	(à renouveler)

13.4 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – RACCORDEMENT DU PUIT SA-25

CONSIDÉRANT QUE la Régie a procédé à un appel d’offres sur invitations relatif aux *Services professionnels en ingénierie – Raccordement du Puits SA-25 à la Station de Sainte-Angèle-de-Prémont* ;

Séance ordinaire du 19 juin 2025
CONSIDÉRANT QUE cinq firmes d’ingénierie ont été invitées à soumissionner ;

CONSIDÉRANT QU’une seule firme d’ingénierie a déposé une soumission dans les délais requis :

Nom de l’entreprise	Montant (incluant les taxes)
Équipe Laurence	83 126,93 \$

CONSIDÉRANT QU’après une étude et analyse de la soumission, celle-ci s’avère conforme ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection que le contrat de *Services professionnels en ingénierie – Raccordement du Puits SA-25 à la Station de Sainte-Angèle-de-Prémont* soit adjugé à Équipe Laurence au coût de 83 126,93 \$;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier informe que les crédits nécessaires au mandat de *Services professionnels en ingénierie – Raccordement du Puits SA-25 à la Station de Sainte-Angèle-de-Prémont* sont disponibles au poste budgétaire « Eau – Services d’ingénierie » et peuvent être financés à même le fonds d’administration ;

POUR CES MOTIFS :

2025-06-103 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil accepte la soumission reçue ;

QUE le conseil octroie le contrat à la firme d’ingénierie Équipe Laurence, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour le mandat des *Services professionnels en ingénierie – Raccordement du Puits SA-25 à la Station de Sainte-Angèle-de-Prémont* conformément aux documents d’appels d’offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 83 126,93 \$ incluant les taxes ;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire « Eau – Services d’ingénierie » ;

QUE les dépenses soient financées à même le fonds d’administration.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’est mentionnée.

15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l’ordre du jour ont été discutés;

POUR CE MOTIF :

2025-06-104 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Michel Pelletier et résolu à l’unanimité que la présente assemblée soit levée à 21 h 22.

Président

Secrétaire-Trésorier

